

Grenoble, le 20 septembre 2015

Rapport de jury
**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur Thierry LABELLE
Vice-président : Madame Colette FRANCOIS

SESSION 2015

Epreuve écrite le jeudi 22 janvier 2015

Epreuve orale les mardi 24 et mercredi 25 février 2015

Nombre de postes : 20 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
157	125	59	20	-

Seuil à l'admissibilité = 20/40

Seuil à l'admission = 59/100

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'accès au **grade de SAENES de classe supérieure** du corps des SAENES :

- Les fonctionnaires justifiant d'au moins **un an dans le 4ème échelon du grade de SAENES de classe normale** et d'au moins **trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la **rédaction d'une note ou d'une lettre administrative**, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages. (Durée : trois heures - Coefficient : 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, **le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé - coefficient : 3).

Les candidats :

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	138
Hommes	19

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans	30 ans et -
33	74	50	0

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absent	Copie blanche	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrite	32	2	64	59	09,41

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	52
Hommes	7

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
9	28	22	0

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	1	20	38	10,99

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	18
Hommes	2

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
0	9	11	0

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Cette année, le sujet paraissait plutôt simple et contenait implicitement le plan. Cette situation a visiblement désorienté certains candidats qui souvent n'ont fait qu'une analyse partielle de l'énoncé. D'autres ont certainement pensé qu'il y avait un piège et ont essayé d'être « original » et sont passés à côté de l'attendu.

De par son caractère accessible, le jury attendait vraiment des candidats des copies de qualité et pensait que les rédactions seraient de bien meilleur niveau. De trop nombreux candidats ne maîtrisent pas la rédaction d'une note. Leur travail est trop scolaire et donc pas assez « professionnel » ce qui est étonnant pour des personnes déjà en fonction et qui devraient connaître la méthode adaptée et attendue, surtout quand elles ont suivies une formation. L'orthographe doit être contrôlée et la syntaxe renforcée.

Les candidats ont souvent cherché l'originalité alors que le plan était évident et induit par le sujet. Ils ont donc compliqué l'exercice quand ils ne sont pas passés complètement à côté en ajoutant des introductions ou des conclusions trop longues, sans lien direct avec le sujet donc sans intérêt et n'apportant aucune valeur ajoutée à leur travail. Rappelons qu'une note doit être précise et surtout « efficace ».

Pour beaucoup de candidats, lire correctement le sujet et répondre à la question selon le plan induit, exploiter correctement le dossier et extraire les bonnes informations ont été une opération délicate sur un ou plusieurs points. Une plus grande attention doit être apportée à la lecture et l'analyse d'abord du sujet et ensuite des documents et à l'établissement d'un plan pour la production écrite et s'y tenir.

Globalement, le jury a été déçu par les copies rendues face à un sujet d'abord très simple.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Les RAEP sont de qualités très variables. Ils manquent souvent d'originalité voir de soin ou de personnalisation. Certains mots clés (compétences, connaissances, savoir-faire, savoir-être) semblent avoir été glissés à toute force dans le déroulé du rapport d'activité sans réelle cohérence avec le contenu. La lecture du RAEP est le moment pour le jury pour découvrir le candidat avant le début de l'interrogation. Son contenu n'est donc pas à négliger si on ne veut pas que le jury parte avec une opinion défavorable.

Des efforts sont à noter dans le contenu des présentations mais elles sont encore trop souvent descriptives, donc peu dynamiques et valorisantes pour le candidat. Cependant, on peut quand même noter un effort de certains candidats pour présenter un plan élaboré et plus conforme aux attentes de l'épreuve avec la mise en valeur de compétences transposables et réutilisables dans d'autres environnements de travail. La récitation de l'exposé souvent similaire au RAEP est à proscrire. Le jury attend une production plus dynamique et empreinte de naturel.

Comme ces dernières années, les candidats ne connaissent pas grand-chose en dehors de leur contexte professionnel proche, voire très proche. Le plus grave restant l'absence de connaissance du contexte professionnel immédiat. Plusieurs candidats n'étaient visiblement pas au courant des dernières réformes touchant directement leur secteur d'intervention. Le contenu des réponses est limité. Les candidats ne font pas la démonstration d'une envergure certaine. Ils restent très proches

de leur mission de terrain et ne prennent pas de recul pour se situer dans leur environnement professionnel.

Les candidats ont trop tendance à penser que parce qu'ils travaillent bien (c'est certainement le cas) la promotion leur est due. Ils peuvent le plus souvent expliquer le fonctionnement de leur structure rapprochée, de leur entité de travail, de leur service mais ils éprouvent beaucoup de difficultés à s'exprimer au-delà de leur quotidien.

Au niveau du savoir-être, il a pu être remarqué des attitudes ou tenues inadaptées ou inacceptables lors d'une épreuve d'examen. Certains candidats font preuve de nonchalance et prennent mal le simple fait qu'on leur pose des questions, ce qui est un comble.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal stroke extending to the left.

Thierry Labelle